

Jean-Baptiste André Godin à madame Gasc, 4 décembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation1 p. (472v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à madame Gasc, 4 décembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50852>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 décembre 1882](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire[Gasc \[madame\]](#)

Lieu de destinationLafrançaise (Tarn-et-Garonne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin répond à la lettre du 27 novembre 1882 de madame Gasc : il l'informe qu'il a empêché son mari de rester au Familistère car il ne s'y est pas installé définitivement comme il avait promis de le faire ; il précise que Gasc est parti en novembre.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#)

Personnes citées[Gasc \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

June 4 1877

27

Madame Gauthier

Les réponses à votre
lettres du 27 soulevez l'ani-
mation de nos con-
versations. Je suis en-
fin arrivé à une
parfaite entente
pour empêcher cette
mariage hésiter ici que
celui de sa non-installa-
tion définitive, après
que il avait promis
de faire cette installa-
tion pour laquelle il

avait reçu de nous
les frais de mariage.
M. Gauthier a été
mis à la fin de
meilleurs.

Veuillez agréer
Madame, l'expression
de ma considération
distinglée

Gauthier